



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Le présent règlement précise les conditions d'utilisation des installations, les droits et devoirs des membres et le fonctionnement général du club. Il vise à garantir un cadre agréable, sûr et respectueux pour la pratique du tennis.

Article 1 – Membres et cotisations

Sont membres du Tennis Club de Bons-en-Chablais les personnes ayant payé leur cotisation en cours de validité. Les cotisations sont fixées annuellement par le Comité et ne sont pas remboursables, sauf décision exceptionnelle du Comité.

Article 2 – Licence et assurance

Chaque membre licencié bénéficie d'une couverture en responsabilité civile et en individuelle accident liée à la pratique du tennis dans le cadre du club.

Article 3 – Accès aux courts et réservations

L'accès aux courts est réservé aux membres ou aux invités déclarés. Les réservations doivent correspondre aux joueurs présents. Un court non occupé 10 minutes après le début de la réservation peut être réattribué. Le Comité peut réserver des courts pour compétitions, animations ou formation.

Article 4 – École de tennis

L'inscription à l'école de tennis vaut acceptation du présent règlement. Les parents s'assurent de la présence d'un responsable avant de laisser leur enfant.

Article 5 – Tenue et matériel

Une tenue correcte est exigée. Les chaussures doivent être adaptées au tennis et au type de surface.

Article 6 – Entretien des installations

Les joueurs doivent maintenir les courts propres. Le passage du filet/balai et le brossage des lignes sont obligatoires en fin de séance selon les indications présentes sur le court.

Article 7 – Sécurité et comportement

Le respect, la courtoisie et l'esprit sportif sont obligatoires. Les propos agressifs, comportements dangereux, incivilités ou dégradations sont interdits. Il est interdit de fumer ou vapoter sur les courts. Les animaux ne sont pas autorisés.

Article 8 – Responsabilité

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans l'enceinte du club.

Article 9 – Gradation des sanctions disciplinaires

En cas de non-respect du règlement, les sanctions suivantes peuvent être appliquées par le Comité :

Niveau	Sanction	Exemples
1	Rappel verbal	Manquement léger, oubli du balayage, ton inapproprié
2	Avertissement écrit	Répétition de manquements ou refus de consignes
3	Suspension temporaire (1 à 4 semaines)	Grossièretés, dégradations mineures
4	Exclusion temporaire des compétitions	Comportement antisportif grave
5	Radiation définitive	Violence, menaces, dégradation volontaire grave

Article 10 – Acceptation du règlement

L'adhésion au Tennis Club de Bons-en-Chablais implique l'acceptation du présent règlement.